

PROCES-VERBAL N° 12
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY
TENUE LE MARDI 15 DECEMBRE 2009 A 20 H. 00

Madame Françoise Schneider, présidente du conseil, salue l'assemblée, la municipalité, la boursière et la presse. Avant d'ouvrir la séance, elle nous rappelle que nous avons été élus et assermentés par le préfet ou elle-même selon l'article 5 du Règlement du conseil communal. Elle nous rappelle également que les querelles de personnes ne doivent en aucun cas se régler lors du conseil et que le but d'un conseil est le bon développement de la commune. D'autre part, peu de personnes prennent la parole lors des séances ce qui est dommage, car ceci donnerait une meilleure ambiance.

Se sont excusés : MM. Jean-Pierre Allaz, Denis Dévaud, Alain Favre, Christophe Glaus, Mmes Valérie Petoud, Françoise Favre et Viviane Favre. Absents : Mme Josette Longchamp et M. Christian Fragnière.

Mme Schneider nous fait part de la démission de M. Daniel Moullet. Mlle Adrienne Favre est nommée en remplacement au bureau du conseil et comme scrutatrice. Les scrutateurs sont donc Mlle Adrienne Favre et M. Yves Favre.

1. Appel

24 personnes sont présentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Budget 2010
5. Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 655'000.—pour la reconstruction d'un collecteur communal au quartier Champ-Cadet-Blanc Perey
6. Communication municipales
7. Propositions individuelles
8. Divers

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu. M. Dafflon signale une erreur au bas de la page 3. C'est en effet M. Pascal Broulis qui n'a jamais accepté de recevoir la municipalité et non pas M. Leuba qui l'a reçue plusieurs fois. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que modifié.

4. Arrêté d'imposition 2010

a) préavis municipal.

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) le rapport de la commission des finances est lu par M. Vincent Favre. Etant donné que le préavis municipal apporte les explications les plus importantes pour la bonne compréhension du budget 2010, le rapport de la commission se limite aux différents postes du budget pour lesquels un commentaire ou une information est nécessaire.

Achats informatique et bureautique : le changement du serveur informatique est justifié, dans le cas d'une fusion comme dans le cas contraire.

Achat de matériel : cette position comprend les coûts pour l'acquisition d'un système d'arrosage des terrains de football.

Imputation interne (loyer) – Bâtiment administratif : ce poste présente un écart aux comptes 2008 et au budget 2009 de fr. 9'600.--. Un écart de même grandeur est visible au poste Imputation interne Loyer – défense contre l'incendie. Ceci s'explique par le fait que la taxe non-pompier n'existera plus.

Location restaurant, habitations, forfait chauffage, location studio, location surf. Commerciale rez : l'ensemble des éléments n'ont plus de rapport avec les comptes 2008 ou le budget 2009, car une redistribution complète des loyers des locaux a été entreprise lors du changement de tenancier du restaurant durant l'été 2009. De plus, l'ancien local de la Raiffeisen n'a pas été reloué lors du changement de tenancier. Dans le cas où la fusion serait acceptée, des locaux supplémentaires seront nécessaires.

Appréciation générale : le budget 2010 n'a finalement amené que peu de remarques ou de questions de la part de la commission, du fait que le préavis municipal contient pratiquement toutes les explications utiles, ce pour quoi la municipalité est remerciée. Le budget présente un excédent de produits de fr. 17'148.--, contrairement au budget 2008 qui prévoyait une perte de fr. 48'429.--.

c) discussion

M. Dafflon précise que, dans l'intervalle, l'achat d'un nouveau serveur informatique doit encore être discuté, car il y a un projet d'une éventuelle délocalisation du serveur avec une location. Ce serait également justifié en cas de fusion.

d) décision

- vu le préavis municipal N° 05/2009
- ouï le rapport de la commission des finances
- attendu que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le conseil communal adopte le budget 2010 présentant un excédant de produits de fr. 17'148.-- à l'unanimité.

5. Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de fr. 655'000.—pour la reconstruction d'un collecteur communal EC/EU au quartier Champ-Cadet-Blanc Perey

a) préavis municipal

Chaque conseiller l'ayant reçu, il n'est pas relu.

b) rapport de la commission des finances

Il est lu par M. Vincent Favre. La commission des finances est tenue d'analyser le contenu du préavis municipal sous l'angle financier uniquement. L'analyse du projet quant à son bien-fondé, son degré de nécessité et d'urgence est du ressort de la commission ad hoc nommée à cet effet.

Demandes d'offres : trois entreprises spécialisées ont été approchées. Autant le choix des entreprises que leur nombre ont donné satisfaction à la commission.

Montant de la demande d'octroi de crédit : les offres vont de fr. 419'259.90 à fr. 460'999.55, soit un écart maximum de fr. 41'739.65, sans compter les réserves et imprévus. Le montant de fr. 655'000.—devrait être largement suffisant pour couvrir les coûts des travaux envisagés.

Financement de l'investissement : les travaux envisagés seront financés entièrement par le biais des liquidités actuellement déposées auprès de Postfinance. Aucun emprunt n'est donc nécessaire, ce que la commission se permet de relever et de saluer.

Amortissement de l'investissement : l'ancienne structure a été construite il y a pratiquement 30 ans avec d'autres modes de constructions que ceux actuellement disponibles. Il est donc évident que l'amortissement de l'investissement prévu doit être aligné sur sa durée de vie estimée.

Conclusions : la commission des finances propose au conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 04/2009 tel que présenté considérant que du point du vue financier aucune remarque n'est à formuler.

c) rapport de la commission ad hoc

Il est lu par M. Philippe Favre. MM. Basile Favre, Bertrand Favre et le rapporteur ont rencontré M. Victor Favre, municipal, et M. Régis Courdesse, géomètre. La commission a disposé de tous les relevés effectués dans les canalisations par moyens visuels pour repérer les défauts. C'est essentiellement le vieillissement et le dimensionnement des canalisations (eaux claires en particulier) qui posent un problème. Le sous-dimensionnement des secteurs 128 à 139 provoquent des refoulement d'eau lors de fortes pluies.

La commission est donc d'accord avec le préavis municipal.

d) discussion

M. André Favre remercie la municipalité d'avoir fait remettre un plan précis.

e) décision

Le conseil communal

- vu le préavis municipal N° 04/2009
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide à l'unanimité :

- d'accorder à la municipalité un crédit d'investissement de fr. 655'000.—pour la reconstruction d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires entre les points 128 et 136 PGEE
- de financer cette dépense par prélèvement sur les réserves communales et ménage courant
- de l'amortir sur trente ans
- de demander à la municipalité de tout mettre en œuvre afin de mener à bien ces travaux dans les meilleurs délais.

6. Communications municipales

M. Jean-Marc Favre nous informe que les plans sont prêts pour le trottoir du chemin de la Prile jusqu'au collège. La mise à l'enquête se fera en janvier.

M. Victor Favre nous informe que la fontaine a pu couler vendredi 11 décembre, mais que l'après-midi la conduite a été arrachée. Les entrepreneurs vont s'en occuper encore cette semaine.

En ce qui concerne la nouvelle péréquation, M. Dafflon attend de recevoir le programme informatique de la commune de Bassins. Elle sera alors présentée à la commission des finances et au conseil dès que possible.

D'autre part, la mise du Petit Nouvel-An est déplacée du mercredi 30 décembre au mardi 29 décembre en raison du jour de fermeture du restaurant. Un tout-ménage va être envoyé.

Le municipalité souhaite, par souci de transparence, informer le conseil de la mise en œuvre de certaine pratique tout à fait anormale et aussi totalement incompréhensible. La municipalité relève les deux derniers préavis très positifs que vient de déposer la commission des finances, ce pour quoi elle est remerciée.

Toutefois, il nous est rapporté que le président de la commission des finances M. Jean-Pierre Allaz a souhaité rencontré Mme Schneider afin de lui demander d'assister aux séances de municipalité en tant d'auditrice et de se renseigner si le syndic était souvent là. La municipalité a donc informé le préfet ainsi que le Service des communes de ce qui venait de se passer.

Il semble donc que le président de la commission de gestion et des finances soupçonne la municipalité de nous ne savons quoi. M. Dafflon répète donc que les séances de municipalité se déroulent dans la plus parfaite transparence, que chaque décision fait l'objet d'un vote et que tout cela est protocolé dans un procès-verbal qui peut être consulté par chaque citoyen de la commune. L'exécutif aurait pu comprendre la démarche si la gestion était tellement catastrophique ou douteuse.

En ce qui concerne le préavis concernant les collecteurs, la municipalité a admis son erreur et ne l'a jamais contestée. A la lecture du préavis de la commission des finances de ce soir, ne pensez-vous pas qu'il aurait été plus utile d'avoir traité cet objet lors de la précédente séance tout en demandant au conseil de mettre un blâme à la municipalité qui l'aurait accepté.

M. Dafflon demande également au président de la commission de gestion et des finances s'il soupçonne le syndic de n'être pas suffisamment présent, de ne pas faire son devoir et par-là même de ne pas respecter le mandat pour lequel il a été élu. M. Dafflon rappelle l'énergie qu'il développe depuis près de douze ans pour St-Barthélemy et cite ses interventions à l'UCV, au canton, etc. contre le système péréquatif actuel qui va finalement être changé.

En conclusion, M. Dafflon informe que plusieurs municipaux ainsi que lui-même ont pris la décision de ne pas se représenter pour la prochaine législature. Le voie sera donc libre pour ceux que cela intéressent. St-Barthélemy est à la croisée des chemins à l'aube d'un futur radieux en devenant le chef lieu de Montgrassy, future commune administrative rassemblant les villages de Bettens, Oulens et St-Barthélemy et cela nous semble tellement plus important que des attaques de bas étages mises en place pour tenter de faire passer votre exécutif pour des truqueurs ou des incapables.

M. Vincent Favre comprend les propos du syndic. Les agissements du président sont imputables à lui seul et non pas à la commission de gestion et des finances. Il est content que les deux derniers préavis ont été appréciés. L'attitude du président devra être revue et il souhaite que les dix huit prochains mois se passent bien et dans une bonne collaboration.

M. Michel Haerberli informe qu'il souhaite aussi travailler en bonne collaboration.

M. Eric Favre trouve que cela fait trois ans que la collaboration est difficile. Dans le cas du préavis des collecteurs, le conseil n'a pas voulu sanctionner la municipalité mais simplement faire les choses comme il se doit. M. Eric Favre remercie la municipalité pour son travail. Il ne faut pas oublier qu'il y a trois partenaires, l'exécutif, la fiduciaire et la commission de gestion et des finances. Le conseil avalise ensuite. Ces trois éléments ne doivent pas être en confrontation. Il est important de communiquer et de dire les choses par devant et non pas par derrière.

7. Propositions individuelles

Mme Françoise Favre a écrit afin de savoir s'il était possible de changer le jour du conseil.

M. Dafflon rappelle qu'il n'y a que trois conseils par année et que le seul autre jour possible est le lundi, jour de séance de la municipalité. Les municipaux vont en discuter.

8. Divers

M. Morier signale que les feux clignotant vers l'école ne clignotaient pas à l'heure de la sortie des classes. Il demande si c'est automatique ou déclenché manuellement.

M. Jean-Marc Favre informe que le problème est connu. M. Morier demande qu'une vérification soit faite. M. Jean-Marc Favre s'en occupe.

M. Dafflon adresse ses vœux de fin d'année à l'assemblée et informe que la première tournée est offerte à l'auberge.

Mme Schneider adresse également ses vœux à l'assemblée et informe qu'elle ne se représentera pas comme présidente. Elle demande de réfléchir à qui pourrait prendre sa place, le vice-président n'étant pas intéressé.

La séance est levée à 20 h. 50.

la présidente :

F. Schneider

la secrétaire :

J. Rowlin

